Image not found or type unknown

Utilisation Nom d'usage dans acte notarié

Par **Artiste51**, le **25/04/2021** à **20:16**

Bonjour, besoin de précision sur le nom d'usage.

Peut-il être utilisé dans un acte notarié lors d'un achat immobilier ?

Seul ou nécessairement accompagné du nom de naissance ?

Existe-t-il un article de loi / jurisprudence qui le préciserait ?

Je vous remercie de toute réponse que vous pourriez faire.

Bien cordialement à vous.

Chris Suzan-March

Merci pour ce site, très utile...

Par **youris**, le **25/04/2021** à **20:28**

bonjour,

le nom d'usage ne peut être utilisé que dans le vie quotidienne.

Ce nom d'usage ne remplace en aucun cas le nom de famille qui reste le seul nom mentionné sur les actes d'état civil, et par conséquent sur les actes notariés.

ce que vous appelez le nom de naissance est le nom de famille.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés